

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

**Séance du 11 avril 2023**

**Séance du 11 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérange MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Yann NORMAND, Romain BUISINE, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Jimmy MASSON, Eric DEWULF, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE.

**Procurations :** Madame Brigitte CAMPAGNE à madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE  
Madame Catherine BAUDRY à madame Dorothee BERTRAND  
Monsieur Michaël PARENT à madame Isabelle LEMAIRE-OREC  
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON  
Monsieur Hervé BOCQUET à madame Monique DUHAYON  
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Yves COLPAERT

**Absents :** Madame Laëtitia LEGRAND, Madame Alexandra LEGRAND, Monsieur Olivier SABRE,  
Madame Camille SPETEBROOT

**Secrétaire de séance :** Madame Augustine VILLE

**Délibération n°61/68 – 04/2023.**

**Objet de la délibération : Personnel communal – Ouverture de postes sur des emplois non permanents pour 2023 pour besoins saisonniers**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité ;

Considérant qu'il convient de recourir à des emplois saisonniers pour répondre aux besoins suivants :

- l'organisation des manifestations communales (Fêtes de Pentecôte, village de Noël...),
- les périodes de pics épidémiologiques dans les écoles et structures d'accueil,
- l'organisation des scrutins électoraux,
- les activités estivales (renforcement des équipes pour l'entretien bâtiments communaux, des équipements sportifs, des espaces verts, de la propreté de la ville, renforcement des équipes pendant les congés).

Considérant que la durée des contrats sera établie en fonction des besoins et ne pourra excéder 6 mois ;

Considérant que monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement selon la nature de leurs fonctions et de leur profil ;

Considérant que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;

DATE DE  
CONVOCAION

05 AVRIL 2023

DATE DE PUBLICATION

14 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 25

**Objet : Personnel communal – Ouverture de postes sur des emplois non permanents pour 2023 pour besoins saisonniers**

**Objet de la délibération : Personnel communal – Ouverture de postes sur des emplois non permanents pour 2023 pour besoins saisonniers**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- **d'autoriser** l'ouverture des postes de la manière suivante :
  - **2 postes d'adjoint technique** à temps complet et ce pour exercer les missions d'agent d'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, agents chargés de la logistique, agent de propreté
  - **24 postes d'adjoint technique** à temps complet non complet (17, 5/35<sup>ème</sup>) et ce pour exercer les missions d'agent d'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, agents chargés de la logistique, agent de propreté,
  - **1 poste d'adjoint administratif** à temps complet faisant fonction d'agent administratif polyvalent
  - **4 postes d'adjoint administratif** faisant fonction d'agent administratif polyvalent à temps non complet (17,5/35<sup>ème</sup>).
  - **9 postes d'adjoint d'animation** faisant fonction d'agent d'animation à temps non complet (17,5/35<sup>ème</sup>)
- **d'autoriser** le recrutement de 40 agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins saisonniers selon les modalités précitées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la décision ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance  
Augustine VILLE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 14/04/2023

Publié ou notifié le 14/04/2023

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

